VILLE DE pully

Direction de l'urbanisme et de l'environnement
Ch. de la Damataire 13 - CP 63 - 1009 Pully

Demande N°
24-2025

Formulaire pour demande d'autorisation d'abattage, taille, élagage, écimage

Affichage au pilier public

A remplir par l'administration communale

Date 23 mai au 21 juin 2025

Objet de la demande

A remplir par le demandeur

Propriétaire	Caisse de pensions BCV
Demandeur	Giammarino et fils SA
Adresse	chemin des Osches 51 — Parcelle N° 3326
Type de demande	☑ Abattage ☐ Elagage ☐ Taille ☐ Ecimage
Végétation concernée	☑ Arbre isolé ☐ Haie ☐ Groupe d'arbres / bosquets
Arbre classé	☐ Oui → N° (voir plan de classement des arbres) ☑ Non
Essence(s)	Juniperus
Diamètre(s) du tronc	mufti troncs diam. 60 cm — Hauteur(s) : 3 m
Etat sanitaire	A moitié sec
Motif de l'abattage / élagage / taille / écimage	A moitié sec
	A moitié sec
	A moitié sec
	A moitié sec
	A moitié sec
	A moitié sec

La demande inclut qu'une personne de notre Direction soit autorisée à inspecter l'objet de la demande sur site

Merci de nous transmettre un croquis, plan ou photo de l'emplacement de l'arbre actuel

Les pages 1 et 2 devront être remplies par le demandeur et la page 3 sera remplie par l'administration communale. La première page et la deuxième page du formulaire ainsi que le plan de situation seront affichés sur le site internet

Le présent formulaire doit être retourné, dûment rempli et signé par le(s) propriétaire(s) ou par l'administrateur pour les PPE (la signature de l'entreprise mandatée pour les travaux n'est pas valable), à la Direction de l'urbanisme et de l'environnement (ci-après DUE), ch. de la Damataire 13, 1009 Pully

VILLE DE pully

Direction de l'urbanisme et de l'environnement
Ch. de la Damataire 13 - CP 63 - 1009 Pully

Demande N°
24-2025

Propriétaire

Prénom: Caisse de pension BCV Nom:
Adresse: Place St-François 14, 1003 Lausanne
Téléphone:
Adresse e-mail:

Gérance / Administrateur de la PPE

Prénom: Naef Nom:
Adresse: Rue Étraz 10, 1003 Lausanne
Téléphone: 0213187768
Adresse e-mail: marigona.azemi@naef.ch

Entreprise mandatée par les travaux

A remplir obligatoirement pour les demandes d'élagage et d'écimage

Prénom: Nom:
Société:
Adresse:
Téléphone:
Adresse e-mail:

Compensation prévue

A remplir obligatoirement pour les demandes d'abattage

Nombre d'arbre(s): 1
Essence(s): cotinus coggygria
Se référer à la liste des essences acceptées disponible sur le site internet
Emplacement prévu: voir sur le plan

☐ **Je souhaite payer la taxe de compensation en lieu et place de la plantation**
Article 9, alinéa 3.2.9 du règlement sur la protection des arbres et du plan de classement

Une fois les plantations compensatoires effectuées, la DUE devra être avisée afin de contrôler la conformité des plantations sur place.

Selon l'art. 14 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP), la demande devra être également publiée dans la feuille des avis officiels (FAO) et les frais de publication seront facturés au demandeur par l'administration communale.

En signant cette demande, le requérant atteste avoir pris connaissance du Règlement sur la protection des arbres et du plan de classement de la Ville de Pully.

Lieu et date le Mont le 19.05.2025 **Signature** L.Frachebourd